

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STAGES ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

Païement et réservation :

- Aucune réservation ne sera prise en compte sans réception d'un acompte de 30%, de la fiche d'inscription complétée (une par stage), et des conditions générales de vente signées.
- Aucun stagiaire ne sera admis sans le règlement total du stage.
- Le Centre de Glisse de l'Île-de-Batz étant affilié à la FFVoile, le paiement annuel d'une licence est obligatoire.
- Réductions accordées pour une famille :
 - 5% pour le 2^e stage
 - 5% pour le 3^e stage
 - 10% pour le 4^e stage

Règlementation :

La diffusion d'un bulletin météorologique spécial nous empêche, pour des raisons liées à la sécurité, d'assurer les séances prévues. Dans ce cas précis une séance théorique à terre, une séance de substitution ou un report de séance vous sera proposé par votre moniteur, selon l'activité ou le stage choisi.

- **Pour les stages de voile** : un remboursement de votre séance est prévu à compter de la 3^e séance à terre (les deux premières séances n'étant pas remboursées). Il est conseillé à chaque stagiaire de participer à ces séances théoriques, souvent très enrichissantes. Le choix de ne pas y participer ne donne droit à aucun remboursement.
- **Pour les stages de char à voile et de surf** : les séances pourront être remplacées par des activités de substitution, ou le stage pourra être reporté, selon les disponibilités. Un remboursement de la séance est prévu à compter de la 3^e séance.
- **Pour les autres activités** : des activités de remplacement vous seront proposées dans la mesure du possible, afin d'assurer la totalité des séances. En cas d'impossibilité, un report du stage sera envisagé.

Une feuille d'émargement attestera ou non de votre présence à ces séances de substitution.

Fait à, le

Signature :

